



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 12 février 2015

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, de la presse, du public et de la secrétaire-suppléante, Mme Repond.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 Conseillers et Conseillères.

6 personnes sont excusées (Mmes Natacha Bello, Valérie Cornaz-Rovelli, Rosanna Vaccaro et MM. Yves Clerc, Martial Cosandier, David Marandola). 2 absents (MM. Jérôme Ghedira, Pierre Parvex).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

Vous avez pris connaissance de l'ordre du jour et quelques modifications sont à apporter: le point 3 "assermentation" est supprimé; par conséquent la numérotation s'en trouve décalée.

Le Bureau a reçu une interpellation.

Interpellation de M. Marc-Antoine Senn «Où sont les améliorations promises des éco-points?».

L'interpellation étant soutenue par cinq membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour au point 14 et jointe au procès-verbal.

Le président demande à M. Senn s'il désire développer son interpellation séance tenante, celui-ci répond par l'affirmative.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2014.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

### Première lecture

5. **Préavis municipal N° 69** relatif au Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.
6. **Préavis municipal N° 77** relatif à la modification partielle du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (toits plats et zone d'équipements publics).

7. **Préavis municipal N° 78** relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la route de Nyon et la création d'un nouveau trottoir au lieu-dit «En Vertelin».
8. **Préavis municipal N° 79** relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit «En Vertelin» sur le tronçon compris entre la route de Nyon et la route des Avouillons.
9. **Préavis municipal N° 80** relatif au postulat de M. Michel Girardet «Pour une sonorisation efficiente à la salle de Montoly»

#### Autres objets

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine «Qu'en est-il des zones «30» sur la commune?» et nomination d'une Commission.
11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Martial Cosandier et consorts «Pour une meilleure sollicitation de la Commission d'énergie».
12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Marc Jaquier «Pour la réhabilitation d'une fontaine coté Jura du Temple de Gland».
13. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Patrick Uebelhart et consorts «Rives ou dérives? Les citoyens n'attendront pas que les poules d'eau aient des dents pour exiger l'ouverture publique du marchepied entre la plage et la parcelle forestière communale 1052 sise en bordure de la Villa Prangins».
14. Interpellation de M. Marc-Antoine Senn «Où sont les améliorations promises des écopoints?».

#### Divers

15. Divers + propositions individuelles.

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Décision*

*L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.*

*Avec l'arrivée de M. Jean-Philippe Genoud, le nombre de Conseillers présents passe à 65.*

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2014.**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2014.*

## **3. Communications du Bureau**

Ce début d'année inaugure, pour ceux ayant adhéré au système, la nouvelle méthode de transmission des documents, via le lien communiqué par le Greffe. Le président salue ce pas en avant visant à diminuer la quantité de papier et rappelle qu'il s'agissait d'un postulat de Mme Monney datant de la législature précédente. Il encourage les Conseillères et Conseillers à adopter cette procédure et laisse le soin à son successeur de tirer un bilan à la fin de cette législature.

Les Conseillers trouvent sur leur place un exemplaire du nouveau Règlement du Conseil communal. Ce fut un peu long et laborieux; de facto, l'ancien n'est plus valable et chacun peut en faire ce qu'il veut, le

débarrasser ou le conserver dans ses archives personnelles.

Le 29 janvier, chaque Conseiller a reçu les nouvelles directives, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février, concernant la réservation, la remise et la restitution des clés des différentes salles mises à disposition pour les séances de Commissions. Merci d'en prendre bonne note et pour celles et ceux à qui cela aurait échappé, les directives peuvent être obtenues auprès de la secrétaire.

- Le 13 décembre 2014, à l'invitation de la Société de développement, le président a participé au repas des aînés. Ce fut une belle journée et il a eu la chance de partager ce moment avec sa maman. Lors de la partie officielle, après un excellent repas préparé et servi par M. Spahni et ses collaborateurs, il a rendu hommage aux aînés par un poème de Mme Patricia Martin intitulé *Les Vieux* (cf. Annexe).
- Le 18 décembre 2014, reçu les remerciements de l'Association OVA (Objectif Vaincre l'Autisme) pour le don des jetons de présence, soit Fr. 1960.-. Merci aux Conseillers pour leur générosité.
- Le 5 janvier 2015, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation du Conseil de ce soir.
- Le 9 février 2015, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de celui du 19 mars.

*Avec l'arrivée de M. Larry Sarrasin, le nombre de Conseillers présents passe à 66.*

#### 4. Communications de la Municipalité

**Gérald Cretegny, syndic** (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

• **Personnel:** la Municipalité s'est séparée de Mme Emmanuelle Grandjean, Cheffe du Service Infrastructures et Environnement et a été libérée de ses obligations, légalement dès le 26.01.2015. Départs: le 28.02.2015, de Mme Nancy Orset, Conseillère école famille et de Mme Manon Thomas, agent en information documentaire au 30.06.2015. Départs à la retraite de M. Joao Fernando, collaborateur à la Voirie au 31.01.2015 et au 31.05.2015 de M. Daniel Bussy, responsable de la Voirie. Arrivées: 01.01.2015 de M. Atlantis Rossier en tant que horticulteur-paysagiste aux Espaces verts et au 01.05.2015 de M. Cédric Huber, responsable de la Voirie et des Espaces verts. Le 01.01.2015: MM. Ulysse Martinot, développeur web et Robert Piot, horticulteur-paysagiste aux Espaces verts ont vu leur contrat en CDD changés en CDI. Nominations internes: M. Cyril Allenbach a été nommé adjoint pour le secteur des Espaces verts et dès le 1<sup>er</sup> mai 2015, M. Walter Badertscher sera nommé adjoint, pour le secteur Voirie, du responsable de la Voirie et des Espaces verts. Postes à pourvoir et à repourvoir: une assistante administrative à 50% pour le Service de la culture, une assistante RH à 50%; un agent en information documentaire à 70%; un Chef de service du SIE à 100%; un apprenti employé de commerce; un apprenti agent d'exploitation; un/une stagiaire maturité professionnelle commerciale.

**M. Olivier Fargeon, municipal** (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

• **Infrastructures:** concernant le préavis 86 relatif à l'étude pour l'assainissement des nuisances sonores sur les routes cantonales et communales, la Municipalité avait envoyé, en février 2014, son étude au Canton avec les propositions de mesures selon les directives de l'ordonnance sur la protection du bruit. Le 27 janvier 2015, le Canton via la Direction générale de la mobilité et des routes, anciennement Service des routes informait la Municipalité que l'étude était validée et que les mesures préconisées pouvaient faire l'objet d'analyses techniques plus poussées. Ces études d'importance vont être réalisées et nécessiteront des mises à l'enquête et déposes de préavis auprès du Conseil. Concernant le préavis 17 relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour le Skate-park au Centre sportif "En Bord", les travaux sont terminés depuis un certain temps, mais le crédit ne pouvait être clos en raison du versement de la subvention du Fonds du sport vaudois. Cette subvention de Fr. 90'000.- vient d'être versée. Le coût de la construction devisé à Fr. 369'000.- s'est effectivement élevé à Fr. 383'259.- avant déduction de cette subvention. L'augmentation de Fr. 14'259.-, soit 3,8%, provient principalement des études géologiques et travaux de consolidation des fondations suite à la nature du sol non prise en compte dans cette zone.

- **Environnement:** la station mobile de contrôle de la qualité de l'air installée sur le parking des Tuillières a été déposée par la Direction générale de l'environnement, après une année d'analyse. Les données vont être traitées par ce Service. Les résultats devraient être connus d'ici env. 2 mois et seront communiqués lors d'un prochain Conseil.

**M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Santé:** concours EMS: 6 dossiers ont été retenus et doivent être étudiés aux niveaux faisabilité et économique lors de la prochaine réunion le 4 mars. Le vernissage aura lieu fin mars.
- **Sport:** la patinoire rencontre un beau succès avec forte augmentation des utilisateurs possédant leur propre paire de patins, seul un tiers loue des patins. Le chiffre d'affaire sera sur les mêmes bases que l'année précédente. Le démontage de la patinoire débutera le 2 mars.
- **Domaine:** le 19 décembre 2014, la ville de Gland a signé l'acte d'achat de la parcelle N° 436, conformément à la validation du Conseil communal.
- **Promotion économique:** un nouveau contact a eu lieu avec les responsables de l'immeuble de l'ancienne "COOP" Rue du Borgeaud. A ce jour, ils n'ont pris aucune décision quant à la suite à donner concernant l'ensemble des surfaces (1'800m<sup>2</sup>) des locaux, y compris les dépôts et il n'y a pas de baux à loyer qui ont été signés. Un prochain contact doit avoir lieu.
- **Finances:** précisions, suite aux remarques faites lors du Conseil de décembre: a) compte 705, le montant de Fr. 168'000.- est le chiffre de 2013, celui de Fr. 174'000.- est par rapport au budget pour 2014, il n'y a pas d'erreur du tout; b) comptes 822 et 823, la remarque est juste, il y a eu une erreur de report. La Bourse ayant effectué une modification suite à des décisions municipales, la remise à niveau sera effectuée sur ce document, mais aucune influence par rapport à cet élément; c) compte 715, le problème d'addition est juste, le chiffre final du budget a été corrigé. Après vérification de l'ensemble des éléments, les Fr. 77'668.- proviennent d'un déplacement d'une personne du Greffe dans le groupe 715 et lors des transferts entre les différents systèmes, cet élément n'a pas été mis. On aura donc un dépassement qui va se faire par rapport au budget voté de Fr. 77'668.- .  
Renouvelé un emprunt de 5 mio pour une période de 2 mois au taux de 0,10%, avant 0,16%. Profité de renouveler un emprunt de 5 mio avec échéance au 15.06.2015 auprès d'un institutionnel au taux de 0,44% pour une durée de 10 ans.

**Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Culture:** la nouvelle brochure vient d'être distribuée en tout ménage et donne un aperçu de la programmation culturelle de février jusqu'à cet été: spectacles d'humour, théâtre, contes, concerts classiques, musiques actuelles, cinéma et la toute nouvelle saison jeune public qui vient compléter cette programmation placée sous le signe de la liberté et accessible à tous.  
Du 14 au 22 mars à Grand-Champ, se tiendra l'Expo photo sur le thème "Les 5 éléments". Le vernissage aura lieu le 13 mars, dès 18h.  
En avril, Grand-Champ accueillera pour la première fois le Festival international Visions du réel. Tous les soirs du 17 au 25 avril, il sera possible d'assister aux projections de Grand Angle et documentaires de grande qualité qui ont tous obtenu des prix lors de festivals renommés.
- **Fête de la musique et Open-air:** en raison des travaux aux Perrerets: la Fête de la musique aura lieu à Mauverney le 13 juin dès 17heures et la 4<sup>e</sup> édition de l'Open-Air aura lieu du 14 au 18 juillet dans la cour du collège de Grand-Champ.
- **Epicierie mobile Caritas:** en juin 2014, notre ville avait choisi de devenir partenaire de Caritas Vaud pour proposer une épicerie mobile à ceux qui ne disposent que d'un revenu minimal et ne peuvent que difficilement accéder aux épiceries Caritas du Canton. Le bus a été présenté à la presse. Il se gare le jeudi après-midi sur la place de Montoly et propose une palette de 150 produits dont 10 de première nécessité, à des prix très bas.

## **M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments).

- **Bâtiments scolaires:** petit changement dans le planning de rénovation des Perrerets; les travaux extérieurs, traitement des pieds de façades, commencent à la fin de ce mois afin de garder la date de remise de classes après les vacances d'automne de 2015. Les déplacements de classes se feront au compte-goutte, à raison d'une classe pour l'Etablissement primaire et la Fondation Vernand qui devra quitter ses locaux aux vacances de juillet pour les réintégrer en octobre. Des séances d'informations sont faites à ce sujet.
- **Règlement communal Taxe sur les équipements communautaires:** lors de l'approbation par le Canton, il y a eu une modification à l'art. 3, al. 2: supprimer «... *de même affectation*», ce qui ne modifie en rien le contenu et l'application de ce Règlement.
- **Télé-Dôle SA:** la Municipalité, comme les autres communes actionnaires, a reçu un courrier afin d'obtenir un soutien financier pour sauver cette société. Elle va étudier cette demande et renseignera lors d'un prochain Conseil.
- **UAPE Perrerets:** quelques oppositions ont été reçues lors de l'enquête publique. Les opposants ont été reçus, ils ont compris le besoin et le temps très court qu'il reste pour mettre à disposition cette structure. Il faut les rassurer concernant les questions de circulation, de tranquillité et de sécurisation de ce secteur se trouvant à l'est de l'UAPE. La Municipalité attend encore la synthèse des départements de l'Etat pour traiter ces oppositions.

## **Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Etablissements scolaires:** 1574 élèves répartis ainsi: Primaire, Direction Mme Bettina Thuillard: 1138, soit +13 par rapport à la rentrée d'août et pour le Secondaire, Direction M. Cédric Rossier: 436, soit + 4.
- **Accueil de l'Enfance:** est assuré par la Fondation de la Ruche, l'Association du Colibri et les accueillantes en milieu familial. En 2012, 600 enfants étaient accueillis dans les différentes structures pour un total de 525'888 heures; en 2014, 714 enfants ont été gardés pour un total de 649'834 heures, soit 123'946 heures supplémentaires. S'il n'y a pas encore énormément d'élèves en plus dans les Etablissements scolaires, ils vont probablement arriver puisqu'ils se trouvent dans les crèches. La fréquentation des structures glandoises affiche un taux proche du complet, notamment pour le préscolaire et en particulier dans les nurserys, pour les enfants de 3 à 18 mois. En ce qui concerne le parascolaire, les effectifs sont complets dans les UAPE et il est possible de répondre à la demande grâce à l'offre des accueillantes en milieu familial. Il n'y a pas de demande en attente sur la liste d'attente.
- **Centre aéré:** se tiendra du 6 juillet au 21 août. Les inscriptions seront ouvertes dès mi-mars auprès de l'Administration communale.
- **Skate-park:** le Réseau Jeunesse organisera le 9 mai la Fête du Skate-park au Centre sportif en collaboration avec le nouveau Conseil des Skateurs, créé l'automne passé et emmené par la TSP. Ce nouvel apport d'idées, de relais et de bonnes volontés est salué positivement.
- **Jeunesse:** dans le cadre d'une volonté de soutien et d'incitation à l'éveil à la citoyenneté chez les jeunes de 18 à 25 ans, la commune de Gland a adhéré au programme EasyVote. C'est une brochure d'aide aux votations qui informe de manière simple, compréhensible et politiquement neutre sur les scrutins fédéraux. Les jeunes citoyens reçoivent les brochures directement chez eux, quatre semaines avant les votations. EasyVote est un projet qui a pour but d'éveiller l'intérêt politique des jeunes et les initier à l'exercice politique. Pour Gland, il s'agit de 987 jeunes concernés.

## **M. Michael Rohrer, municipal** (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Transports publics, statistiques de fréquentation du TUG:** le nombre de voyageurs a passé de 113'795 en 2013 à 145'715 en 2014, soit une augmentation de 21,9%. Jamais encore le TUG n'avait transporté autant de passagers en une année.

- **Sécurité:** en 2014, les ASP ont délivré: 2455 amendes d'ordre et 330 ordonnances pénales, distribué 726 commandements de payer et 673 macarons pour la zone bleue. 3 caméras supplémentaires ont été posées à la gare et sont en fonction depuis début février. Une médiation est en train de se mettre en place avec les jeunes de la gare et une première séance très constructive a eu lieu en présence de notre répondant de proximité et de son chef au niveau du Canton, de la police des transports (TPO), des TSP, du responsable du district des ASP, de M. L. Sumi et du municipal. Six jeunes âgés de 18 à 24 ans sont venus à notre rencontre; d'autres suivront. Un groupe de plus jeunes, intéressés par la démarche, ont déjà fait part au TSP de leur volonté de pouvoir aussi nous rencontrer.
- **Naturalisations ordinaires:** accordées à Mmes et MM. Boutigny Agnès, Cimone Barbara, Cousin Pierre, de Macedo Ferreira Vitor, Pinto dos Santos Ferreira Aida.
- **Naturalisations facilitées:** accordées à Mmes et MM. Ciesla Paula, Dickinson Emma, Kent Denzil, Lieber Lorena, Stoliartchouk Mikhail.

## PREMIERE LECTURE

### 5. Préavis municipal N° 69 relatif au Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales.

- La séance est agendée le 3 mars 2015 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Charlotte Gabriel, Soc. *Membres:* Cyril Gallay, GdG, – Claudine Deprez, PLR Gregory Bovet, Les Verts – Yves Clerc, UDC.
- La discussion est ouverte.
- **M. Gallay:** *«Voilà encore un préavis que nous ne pouvons qu'accepter, car il est la conséquence d'un vote populaire de nos concitoyens. Nous nous retrouvons exactement dans la même situation que dans le cas de l'école; le Canton développe une idée, que dis-je une usine à gaz coûteuse répondant que partiellement aux buts fixés. De plus, le Canton décide de son mode d'application, de son financement et pour finir, ce sont les communes qui passent une nouvelle fois à la caisse, pas une seule fois, mais cette fois-ci, trois fois: financement de la FEM entre 6.50 et 9.50 par habitant; financement des locaux des écoles de musique; par des aides individuelles prévues par le règlement élaboré par notre exécutif. Chères conseillères, chers conseillers, lors de l'étude de ce préavis, je vous invite à dépasser le stade émotionnel et culpabilisant visant à savoir si la musique est bonne et nécessaire au développement de l'enfant et vous poser la question de son financement. Dans cette analyse, il faudra bien prendre en compte que les communes mettent déjà et mettront encore j'en suis sûr à disposition les locaux gratuitement et que nous payons déjà la contribution à la FEM qui se montera en 2017 à 120'000.-. Permettez-moi quelques questions: lorsque nos amis du Canton élaboreront des lois pour l'accessibilité au cours de Théâtre ou de Cinéma, les communes devront-elles aussi financer leur application? Ne sommes-nous pas responsable d'informer nos concitoyens que ce pour quoi ils ont voté n'est pas réaliste et mettre un coup de frein à ce type de dépenses qui vient alourdir nos fameux 80% de charges impondérables? Je le répète: le problème n'est pas tant de savoir si la musique est bonne ou nécessaire au développement de l'enfant, la question est de savoir si nous avons les moyens de financer ce chèque en blanc, car c'est bien de cela qu'il s'agit. En acceptant ce préavis, nous acceptons un montant de dépenses variables non limités. Je compte sur le PLR pour saisir l'occasion de m'appuyer dans le refus de ce préavis et pour les autres, demandez à vos concitoyens d'accepter la hausse d'impôt le 19 avril».*
- **M. Labouchère:** partage le même avis et demande que la Commission "planche" sur l'hypothèse de ces 30%. Comment allouer ces subventions? Il n'y a pas de raison qu'une personne jouant du fifre contrairement à celle jouant du piano n'ait pas droit à une subvention. Où se situe la limite?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **6. Préavis municipal N° 77 relatif à la modification partielle du Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (toits plats et zone d'équipements publics).**

- La séance est agendée le 16 février 2015 à 20h00. C'est la Commission du Plan de zones qui devra rapporter pour cet objet.
- La discussion est ouverte.
- M. Grandjean: quelles sont les raisons incitant la Municipalité à proposer ces changements? Pourquoi les zones d'extension du Bourg A et B ne sont-elles pas traitées de la même façon que la zone d'extension du Bourg, où les toits plats ne sont pas autorisés? L'art. 10 parle des tuiles plates qui doivent être du pays ou au moyen d'un autre modèle de tuile plate d'apparence semblable, a-t-on peur que cela ne respecte pas les progrès techniques, notamment avec les énergies solaires? Concernant les toits végétalisés, la Municipalité peut obliger dans certains cas, pourquoi cela n'est-il pas obligé dans tous les cas sachant qu'il est prouvé que c'est un apport intéressant au point de vue écologique? Les moyens techniques pouvant être placés sur le toit des bâtiments plats, art. 74, devrait être réglementé de façon plus précise pour ne pas mettre carrément tous les services techniques sur le toit.
- Mme Giraud-Nydegger: demande à la Commission d'examiner le point sur les toits végétalisés. Il est indiqué que si les toitures sont visibles, cela justifie d'imposer de la végétalisation. Pourquoi ne pas l'obliger comme le fait la ville de Zurich? Cette obligation figure dans le règlement de construction. Il y a plusieurs avantages, notamment la protection de la nature, l'encouragement à l'écologie urbaine, la favorisation d'un microclimat, bilan énergétique du bâtiment. C'est un petit pas supplémentaire en faveur du développement durable et dans la continuité d'une optique environnementale de la ville de Gland.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **7. Préavis municipal N° 78 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réfection de la route de Nyon et la création d'un nouveau trottoir au lieu-dit «En Vertelin».**

- La séance est agendée le 18 février 2015 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Jacques Tacheron, PLR. *Membres*: Pierre-Alain Bringolf, GdG – José Da Silva, soc. Martial Cosandier, Les Verts – Jean-Marc Guibert, UDC.  
+ la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- Mme Wahlen: est étonnée que l'on nomme les Pèlerins de St-Jacques de Compostelle comme utilisateurs de ce trottoir. Elle demande de clarifier le nombre de personnes qui y passe et quels sont les réels besoins pour cet aménagement et aussi les éventuels développements du périmètre afin de voir s'il faut faire cela maintenant ou si cela peut attendre.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **8. Préavis municipal N° 79 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression au lieu-dit «En Vertelin» sur le tronçon compris entre la route de Nyon et la route des Avouillons.**

- La séance est agendée le 19 février 2015 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Evan Lock, GdG. *Membres*: Rasul Mawjee, PLR – Véronique Villaine, soc. Rosanna Vaccaro, Les Verts – Jean-Marc Guibert, UDC.  
+ la Commission des finances.
- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **9. Préavis municipal N° 80 relatif au postulat de M. Michel Girardet «Pour une sonorisation efficiente à la salle de Montoly»**

- La séance est agendée le 16 février 2015 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Moritz de Hadeln, Les Verts. *Membres:* Cyril Gallay, GdG – Michel Girardet, PLR Charanjit Dhanjal, soc. – Jean-Marc Guibert, UDC.
- La discussion est ouverte.
- M. Labouchère: demande à la Commission de se pencher sur une simplicité d'utilisation des micros.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Véronique Villaine intitulé «Qu'en est-il des zones 30 sur la commune».**

- La séance est agendée le 16 février 2015 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Anna Pallotta Ladisa, UDC. *Membres:* Olivier Moulin, GdG – Anna Beutler, PLR Véronique Villaine, soc. – nom encore à désigner chez Les Verts.
- La discussion est ouverte.
- M. de Hadeln: si 2 commissions ont lieu le même jour et pratiquement à la même heure, il est très difficile pour un petit groupe comme Les Verts, de trouver des commissaires. Il suggère de changer la date pour qu'ils puissent y participer, si non, ils ne le pourront pas.
- M. Fargeon: ne peut malheureusement pas, vu son emploi du temps chargé. 4 séances sont déjà planifiées, plus encore d'autres avec le Canton, cela repousserait beaucoup plus loin et il n'est pas sûr que cela résolve le problème.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **11. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Martial Cosandier et consorts «Pour une meilleure sollicitation de la Commission de l'énergie».**

M. Cosandier étant excusé, le président appelle M. Tacheron, porte-parole de l'interpellateur pour lecture de sa réponse:

*«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,*

*J'ai bien pris acte de la réponse de la Municipalité qui m'a quelque peu déçu.*

*Si je dois admettre que la commission d'énergie ne puisse pas être consultée systématiquement en amont de chaque projet afin de ne pas se substituer dans un rôle qui ne lui appartient pas, je reste dubitatif sur la vraie valeur ajoutée que souhaite donner la Municipalité à cette commission.*

*Au vu des constats soulevés dans l'interpellation, nous aurions pu espérer une réponse plus constructive basée sur la volonté de la Municipalité d'apporter une amélioration significative au fonctionnement de cette commission lui donnant plus de légitimité.*

*De manière globale, la réponse est davantage orientée sur la démonstration d'une application d'une politique énergétique dynamique sur notre commune relayant ainsi la commission d'énergie à un rôle superflu.*

*Il aurait été opportun au moins qu'à l'avenir, les préavis comportent un chapitre un peu plus étoffé sur le volet de l'efficacité énergétique afin que les conseillers-ères puissent avoir un détail permettant de se faire un avis plus facilement.*

*En conclusion, au vu de ce qui est précité, je reste avec un sentiment d'une réponse inachevée qui ne laisse entrevoir malheureusement aucune ouverture à une quelconque amélioration, si bien que je ne peux que signifier mon insatisfaction.*

*Toutefois, je garde espoir que nous saurons à l'avenir renforcé davantage notre collaboration».*

## **12. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Jean-Marc Jaquier «Pour la réhabilitation d'une fontaine côté Jura du Temple de Gland».**

Le président demande à M. Jaquier s'il est satisfait de la réponse.

- M. Jaquier: est très content de la réponse. Il remercie la Municipalité qui prend bien en compte le texte de son interpellation et les desideratas des riverains du quartier en question, tout en levant un coin de voile sur les différentes pistes de ce futur projet. Il est évident que l'on pourra en reparler lors du crédit pour l'aménagement du Vieux-Bourg.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **13. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Patrick Uebelhart et consorts «Rives ou dérives? Les citoyens n'attendent pas que les poules d'eau aient des dents pour exiger l'ouverture publique du marchepied entre la plage et la parcelle forestière communale 1052 sise en bordure de la Villa Prangins».**

*Premier membre: Pierre-Alain Bringolf, GdG. Membres: Olivier Fantino, PLR – Charlotte Gabriel, soc. Patrick Uebelhart, Les Verts, – Pascal Regazzoni, UDC.*

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: si la Commission le désire, il se tient à sa disposition.
- M. Uebelhart: demande aux membres désignés de se réunir à la fin du Conseil pour fixer une date.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **14. Interpellation de M. Marc-Antoine Senn «Où sont les améliorations promises des écopoints?».**

Le président passe la parole à M. Marc-Antoine Senn pour le développement de son interpellation.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: a rencontré dernièrement la Commission de gestion qui est en train de "''plancher'' sur la question des déchets; il aurait été intéressant de poser les questions au représentant du groupe dans cette commission. Il y a un test qui se fait à Eikenøtt avec tout un système d'écopoint qui existe. Pour le moment, les résultats ne sont pas exceptionnels; la mise en œuvre est peut-être un peu difficile et due au fait que les habitants arrivent au fur et à mesure. Il existe aussi des mesures d'accompagnements, notamment pour les personnes sans véhicule et désirant un ramassage à la maison. Contre une somme modique de Fr. 5.-, la Fondation l'Espérance passe dans la journée chercher les déchets et les amène à la déchèterie. Il y a le ramassage des déchets méthanisables. Il faut aussi voir les éléments mis en place sur l'ensemble de la déchèterie permettant de faire les bons tris et non pas que se fasse n'importe quoi. Ces réponses doivent permettre de rassurer l'interpellateur sur les visions de la Municipalité sur la gestion des déchets.
- Mme Villaine: rappelle que le rôle de la Commission de gestion est de s'intéresser au passé et non pas au futur. Cette interpellation va dans le sens du futur et oui, elle était au courant de ce texte.
- Le président demande à M. Senn s'il est satisfait de la réponse donnée.
- M. Senn: a demandé une réponse écrite à la Municipalité; il maintient cette demande.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## DIVERS

### 15. Divers + propositions individuelles.

- M. Froidevaux: revient sur la réponse à l'interpellation de M. Cosandier concernant la Commission de l'énergie. Dans son interpellation, M. Cosandier a le mérite de jeter un coup de projecteur sur le rôle et les compétences de la Commission, il souhaite la rendre plus proactive et plus participative et non en faire une "usine à gaz". La réponse municipale particulièrement éclairante n'offre aucune perspective qui saurait raviver la flamme de certains membres de cette Commission. Sans vouloir court-circuiter les lumineuses propositions de l'interpellateur, il se permet de relever quelques points; le premier: c'est la définition que la Municipalité donne de la Commission, dans sa réponse: «son rôle est de suivre le processus Cité de l'énergie et de vérifier l'adéquation entre la mise en œuvre de ce processus et les objectifs fixés», or si l'on consulte un autre document qui s'appelle plan d'action, les fonctions de la Commission sont tout autre «il est indiqué que la Commission élabore et décide des objectifs pour les 6 domaines Cité de l'énergie». Là, il lui semble qu'il y a un fossé relativement incompréhensible et l'on peut s'interroger, pourquoi la Municipalité met un barrage avec ses propres ambitions formulées dans ce document. Le deuxième: c'est l'absence de rôle dans la Commission pour l'attribution des sommes versées par différents fonds, le Fonds sur l'efficacité énergétique ou celui sur le développement durable. D'autres villes, notamment Yverdon, donnent un rôle important à la Commission dans la distribution de cet argent, ce serait une manière assez intéressante de rendre vivant les travaux de la Commission. Il existe des pistes et il invite la Municipalité à réfléchir, à rebooster, à rendre cette Commission plus vivante. La troisième: il est indiqué dans la réponse «question de renforcer dans les préavis l'aspect du développement durable notamment par le renforcement de Mme "Energie"», il invite la Municipalité dans tous les préavis à avoir un chapitre "développement durable" qui traite de ces 3 dimensions: économique, sociale, environnementale, comme le Canton le fait, sauf erreur, dans les documents donnés au Grand Conseil ou d'autres communes, le font. Merci pour votre attention électrisante.
- Mme Wahlen: répare un oubli de M. le Syndic en signalant que le référendum contre la hausse d'impôt a abouti avec 1974 signatures récoltées et dont 1839 ont été validées. La votation aura lieu le 19 avril.
- M. Tacheron: ne croit pas avoir entendu dans les communications municipales de M. Genoud de nouvelles concernant le couvert poubelles et vélos de Swissquote. Il sait bien que cette Société a eu d'autres préoccupations et peut-être n'y a-t-il plus de sous? Cela fait déjà un moment que doivent être rabotés 3 m., car hors limites, quand cela sera-t-il enfin fait?
- M. Th. Genoud: il est vrai que cela devrait être fait, mais il y a eu une petite période hivernale qui a posé quelques soucis aux entreprises en question. D'ici fin mars au plus tard, les travaux devraient être faits, finis, terminés; ils devraient commencer fin février ou au début de la semaine prochaine.
- M. Fantino: les bulletins de vote pour les scrutins fédéral et communal du 8 mars sont arrivés chez certains citoyens. Concernant la votation sur la piscine, il y a une brochure explicative, mais le bulletin de vote ne se voit pas, car caché en son milieu, d'où sa crainte que les électeurs glandois ne s'aperçoivent pas que ce bulletin est vraiment dans la brochure et oublie de voter sur cet objet combien important. Ne pourrait-on pas faire une communication en expliquant qu'il est au milieu de la brochure?
- M. Cretegnny: oui, des remarques ont été reçues à ce sujet. L'encartage de ces différents documents est prescrit par la CADEV. C'est elle qui fixe exactement, aux imprimeurs, comment faire pour la disposition de ces documents; on n'a plus qu'à se soumettre à sa demande.
- Mme Giraud-Nydegger: en tant qu'habitante du quartier Eikenøtt, les éco points sont une excellente idée. Il y a peut-être un travail de sensibilisation à faire; certaines habitudes doivent être changées. Il n'y a pas besoin de prendre sa voiture pour aller à la déchèterie, mais prendre ses jambes et se diriger vers les minidéchèteries qui sont très pratiques.

• M. Monachon: *«le Centre commercial de la COOP du Borgeaud, vient de fermer l'accès au parking, «poumon» du centre du bourg de notre Ville et de la Rue du Borgeaud qui par son accès fait vivre les commerces qui vont «sans peindre le diable sur la muraille» devront certainement fermer. Actuellement: un café, une onglerie, un magasin de photos, une agence immobilière, vont voir le chiffre d'affaires tomber, voire même s'effondrer. Comment la Municipalité pense t'elle réagir et agir à cette situation catastrophique au centre du Village de Gland...? Qu'avons-nous à proposer à ces commerces (contribuables de notre cité) quand ils verront la clientèle disparaître à petit feu, l'accès du centre leur est actuellement supprimé. Les surfaces commerciales à l'extérieur de notre Ville se frottent déjà les mains et pourront profiter de cette situation en offrant à leurs clientèles un accès facilité, la gratuité des parkings et j'en passe. La Vie d'une commune ne dépend pas seulement de ses citoyens contribuables, mais de toutes ses entreprises, petites ou grandes qui font vivre et font exister une commune. Indépendants, parfois courageux à l'effort pour maintenir un service de qualité et des prestations à nos habitants. N'avons-nous pas le souhait d'une Ville qui sorte de son étiquette d'une Ville dortoir..?».*

• M. Collaud: rappelle qu'il avait déjà donné des informations comme quoi il avait eu des contacts avec les personnes concernées afin de connaître la situation. Il ne faut pas oublier que le bail que la COOP avait, court jusqu'à fin mai 2015, sauf erreur; le propriétaire, la "Zurich", peut patienter tranquillement. Ce jour même, une lettre marquée Centre commercial COOP de Gland est parvenue à la Municipalité, avec des personnes qui ont signé, mais sans mettre leurs noms. La Municipalité s'en préoccupe, cela a été dit dans ses communications. Il faut laisser du temps au temps; il n'a pas pu encore contacter les personnes.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 19 mars 2015 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

Il est 20h42.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Maurizio Di Felice

Mireille Tacheron

Annexes:

- Interpellation de M. Senn.

- Poème.